ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 119419

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le plan de remplacement des compteurs électriques traditionnels par 35 millions de « compteurs électriques communicants » baptisés « Linky ». Conséquence d'une directive européenne, ce compteur « Linky » viserait à favoriser les économies d'énergie en informant, en temps réel, les utilisateurs de leur consommation électrique. Son coût, évalué à 4 milliards d'euros, à raison de 120 à 240 euros par foyer, serait intégralement pris en charge par ERDF, qui compte sur les économies engendrées, notamment par la disparition des relevés manuels, pour financer ce programme. Pourtant des questions persistent et suscitent l'inquiétude des ménages. On sait notamment que les frais supplémentaires d'ERDF sont couverts par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) appliqué aux fournisseurs d'énergie et donc acquitté, *in fine*, par le consommateur. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des résultats des expérimentations effectuées dans certains départements, notamment sur la réalité des économies d'énergie réalisées, et de lui confirmer qu'en aucun cas l'installation du boîtier « Linky » ne sera à la charge des ménages.

Données clés

Auteur : M. Dominique Le Mèner
Circonscription : Sarthe (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119419
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10720
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)